



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2465

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 6° - Caluire et Cuire

objet : Construction d'une passerelle modes doux sur le Rhône entre la Cité internationale et le quartier Saint Clair - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Autorisation de signer un marché à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2465**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 6° - Caluire et Cuire

objet : **Construction d'une passerelle modes doux sur le Rhône entre la Cité internationale et le quartier Saint Clair - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Autorisation de signer un marché à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 12 juillet 2004, le conseil de Communauté a autorisé une individualisation partielle d'autorisation de programme de 480 000 € TTC en investissement, dans le cadre du projet de construction d'une passerelle piétonne et cycliste reliant la Cité internationale à Lyon 6° au quartier Saint Clair de Caluire et Cuire.

Après la déclaration sans suite, le 4 décembre 2006, de la procédure pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre par voie de concours restreint, le Bureau a approuvé, lors de sa séance du 2 juillet 2007, la relance d'une nouvelle procédure.

Au terme de la nouvelle procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre, le marché a été attribué, lors du Bureau du 23 février 2009, au groupement Schlaich Bergermann und Partner-SARL Feichtinger Architectes.

Le conseil de Communauté, lors de sa séance du 9 février 2009, a préalablement individualisé le complément d'autorisation de programme nécessaire au financement de l'opération, soit 8 460 000 € TTC en investissement.

Début 2011, la consultation des entreprises relative à la réalisation des travaux cités en objet, a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert européen. Au terme de la consultation, il a été constaté un écart important entre l'estimation du maître d'œuvre (7 619 837,99 € TTC) et les 3 offres analysées des groupements d'entreprises, comprises entre 12 847 963,98 € TTC et 18 183 073,15 € TTC.

Cet écart s'explique essentiellement par l'évolution défavorable du contexte économique duquel dépend ce type d'ouvrage métallique et par la complexité de réalisation de l'ouvrage perçue par les entreprises.

L'enveloppe financière allouée à l'opération a donc été revue à la hausse, consécutivement à la nouvelle estimation du maître d'œuvre. L'autorisation de programme individualisée pour l'opération doit donc être augmentée de 6 775 559 € TTC en dépenses d'investissement.

La commission permanente d'appel d'offres, en séance du 22 avril 2011, a décidé de déclarer l'appel d'offres infructueux et de relancer une procédure de marché négocié en application des articles 26, 35, 65 et 66 du code des marchés publics. Conformément à l'article 35-1-1° dudit code, les 3 candidats désignés ci-après et ayant été admis à remettre une offre dans le cadre de la procédure initiale, ont été mis en concurrence :

- Groupement Eiffel (mandataire)/Eiffage/Presspali/Forclum,
- Groupement Maïa sonnier (mandataire)/Viry/Maïa Fondations/Sefi-Intrafor/Serpollet/ERE/Ladret,
- Groupement Zwahlen & Mayr SA (mandataire)/SMB/CBR TP/Soletanche Bachy France/DR Equipement/Société lyonnaise d'éclairage Citéos.

Le 25 mai 2011, leur a donc été adressé le dossier de consultation auquel ils étaient invités à répondre pour le 16 juin 2011 au plus tard.

Après la réception des offres définitives, et dans le respect des articles 53 et 66 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 2 septembre 2011, a classé les offres sur la base des critères pondérés de jugement des offres prévus à l'avis d'appel public à la concurrence et choisi celle du groupement Zwahlen & Mayr SA (mandataire)/SMB/CBR TP/Soletanche Bachy France/DR Equipement/Société lyonnaise d'éclairage Citéos, pour un montant de 9 795 517,42 € HT, soit 11 715 438,83 € TTC, se décomposant comme suit :

a) - tranche ferme établie en prenant en compte les variantes n°1 (appui des arcs) et n°2 (massifs de fondation) proposées par l'entreprise : 9 677 898,42 € HT (11 574 766,51 € TTC),

b) - tranche conditionnelle 1 (fourniture et pose d'amortisseurs) : 76 000 € HT (90 896 € TTC),

c) - tranche conditionnelle 2 (fourniture et pose d'éclairage de l'escalier) : 41 619 € HT (49 776,32 € TTC).

Le présent rapport a donc pour objet, d'une part, l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme à hauteur de 6 775 559 € TTC en dépenses d'investissement et, d'autre part, l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la réévaluation de la dépense pour les travaux de réalisation de la passerelle sur le Rhône entre la Cité internationale à Lyon 6° et le quartier Saint Clair à Caluire et Cuire.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement sur l'opération n° 0945, individualisée le 12 juillet 2004. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 6 775 559 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 15 715 559 € TTC en dépenses.

3° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour les travaux de réalisation d'une passerelle sur le Rhône entre la Cité internationale à Lyon 6° et le quartier Saint Clair de Caluire et Cuire, et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement Zwahlen & Mayr SA (mandataire)/SMB/CBR TP/Soletanche Bachy France/DR Equipement/Société lyonnaise d'éclairage Citéos pour un montant de 9 795 517,42 € HT, soit 11 715 438,83 € TTC.

4° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - comptes 231 510 et 203 300 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.